



Comment fair fair des reparations

Par **kayzersauser**, le **21/02/2017** à **20:11**

BonjoursrnA tous je viens vous expose mon problème voila cela fait quatre ans que je demeure dans un petite maison avec jardin etc mais voila il s'avère que la maison est un éponge je m'en suis aperçu très ressemant car des auréole son apparue dans ma chambres la salle de télé et sur quelque pans de murs et surtout dans la salle de bain car je précise il (n'y a pas de VMS), puis j'ai des fuit dans les chambres de mes garçons et en temps de pluie je ne vous die pas, j'ai prévenu le proprio qui a demande a son beau-fils d'effectué les travaux se qui a était mais sache qu'il n'est pas charpentier ou maçon ou autre, c'est plutôt pour ne pas payer, donc du cout je me suit retrouve a faire intervenirrnmon assurance, réparation effectuée je pense que cela était fini et bien non a l'heure actuelle ma femme est tombe malade elle vient de faire des examines et on a découvre quelle est a sujet au allergie acarien, humidité, moisissure etc et j'ai des enfants de bas ages et un bébé, de 14 moi, je lui est envoie un recommande avec accuser de réception j'y ai joint certificat médicale, lettre du docteur, ainsi que les raisons je n'ai pas eue de réponse du proprio, au bous de trois moi il se ramené avec un autre beau-fil sa fille ou je ne sais pas et maintient qu'il faut que j'aère plus la maison donc je lui est juste dit qu'il devait faire quelque chose et que je n'aller pas encore faire intervenir mon assurance, et lui ne veux pas Admettre qu'il a d'énorme travaux a effectuée dans cette vielle baptise qui a plus de 50ans le courant n'est pas au norme pas de VMS les évacuation sur les fenêtre en PVC c'est moi et mon beau-père qui les avons mis mais rien y fait toujours humide et la réapparition de moisissure recommence, de plus je suis a jour et je l'est toujours était dans mes loyer vue que je verse directement les allocation logements sur son compte ainsi que ma part a moi et même dans se cas il ne fait rien il devaient me faire venir un maçon personne n'est venu depuis donc moi j'ai décide de prendre les devant en fessant un courrier a la caisse d'allocation familiales avec les certificat du medecin et les preuves de mes dire, pour faire cesse les payement direct sur son compte, mais qu'il soit verse sur mon compte et je payerais moi mon loyer, mais le soucie que j'ai c'est que je voudrais qu'il face les travaux et je ,ne sais pas comment je dois faire donc une aide de votre par a tous et un conseille serais

le bienvenu merci a tousrnrnSibryrnrn[Modifier mon message][Supprimer]

Par **Tisuisse**, le **22/02/2017** à **05:56**

Bonjour,rnrnVous faites établir un constat par huissier puis vous adresserez au propriétaire une LR/AR d'injonction de faire les remises en état qui vous permettraient de jouir d'une maison saine. Vous lui laisserez 1 mois au delà duquel, si rien n'est fait, vous transmettez votre dossier à la juridiction compétente et vous demanderez alors des dommages-intérêts.rnrnEn attendant, contactez votre ADIL locale (coordonnées sur internet ou en mairie) et vous vous faites aider par cette ADIL pour vos démarches.